Nations Unies S/PV.5737



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 septembre 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5737e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 6 septembre 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 6 septembre 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5737e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria.

Les membres du Conseil, M. Doss et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

07-49700 (F) 060907 060907